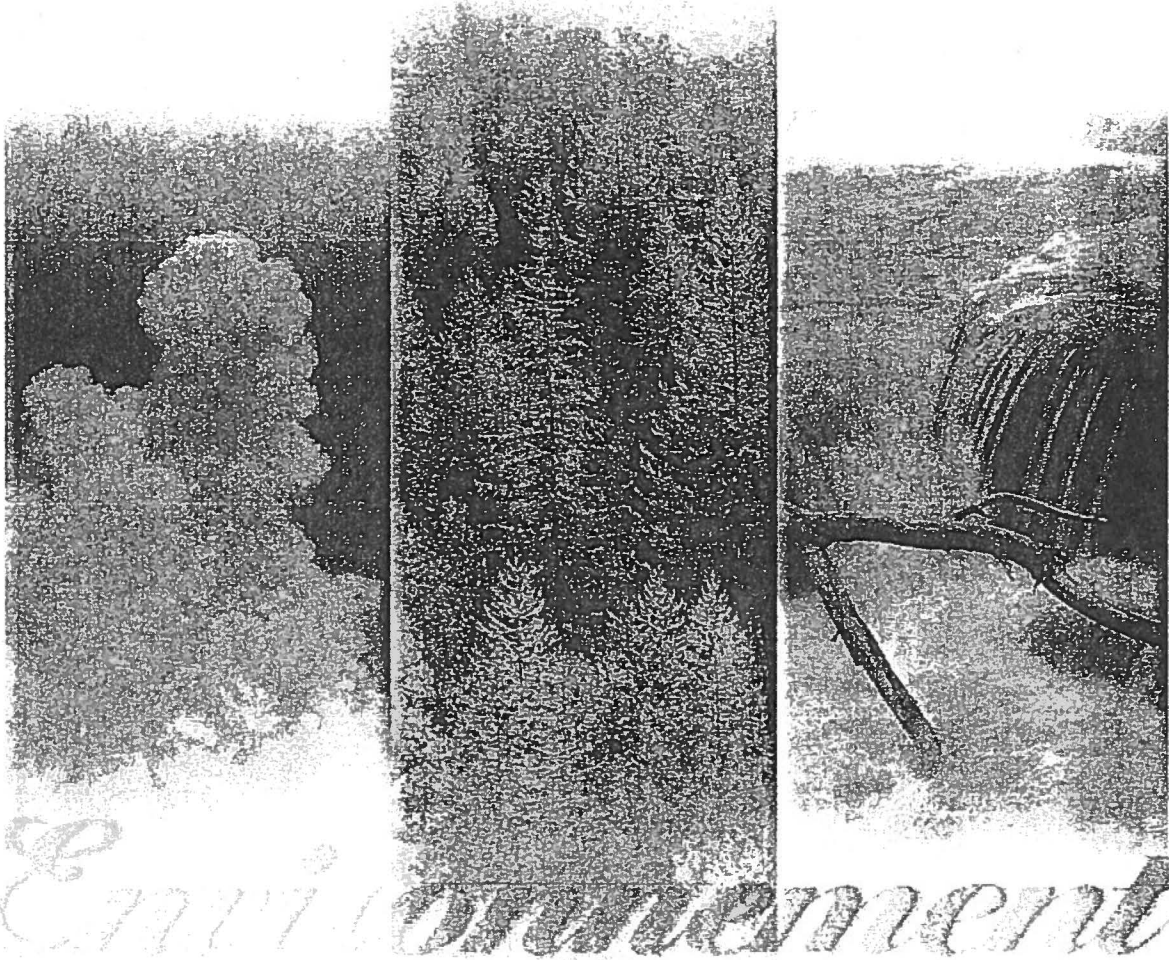


ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Questions et commentaires

Projet de prolongement de l'autoroute 20
entre Cacouna et Trois-Pistoles



Questions et commentaires

**Prolongement de l'autoroute 20
entre Cacouna et Trois-Pistoles**

Dossier 3211-05-336

Le 5 novembre 2001

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES.....	1
1.1.1 LES ACCIDENTS	1
1.1.2 L'ACCROISSEMENT DE LA CIRCULATION.....	1
1.2 L'ÉTUDE BÉNÉFICES/COÛTS.....	1
1.3 FAITS SAILLANTS.....	1
3.1.9 RÉGIME SÉDIMENTOLOGIQUE	1
3.2.1 COMPOSANTES PHYTOÉCOLOGIQUES.....	1
3.2.2 COMPOSANTES FAUNIQUES.....	2
3.3.2.3 ESPACES TOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS	2
4.4.1 ÉLABORATION DE VARIANTES – SECTION BE COTEAU DES ÉRABLES – ROUTE 293.....	2
6.2.1.3 FAUNE AQUATIQUE ET QUALITÉ DES EAUX	2
6.3.2.1.3 FAUNE AQUATIQUE ET QUALITÉ DES EAUX.....	2
PLAN D'URGENCE.....	2
LE PROJET ET L'AGRICULTURE	3
VOLUME «ANNEXES»	3

INTRODUCTION

Le présent document résulte de la consultation intra et interministérielle. Cet exercice a permis de vérifier si les éléments de la directive et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9) ont été traités d'une façon satisfaisante dans la version provisoire de l'étude d'impact « Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Trois-Pistoles » déposée le 26 juin 2001, par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les informations requises pour compléter l'étude sont présentées sous forme de questions et commentaires suivant l'ordre de présentation de l'étude d'impact.

Les réponses aux questions et commentaires peuvent être présentées dans un document complémentaire à la version provisoire ou incluses dans une version révisée de l'étude d'impact.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

1.1.1 Les accidents

Il est dit que 50 % des accidents se produisent la nuit. Est-ce pour l'ensemble de la zone d'étude ou pour la courbe à Moïse ? (page 3)

1.1.2 L'accroissement de la circulation

La figure 1.1 présente une estimation de l'accroissement de la circulation en fonction du temps. On peut s'attendre à ce qu'un jour la courbe indiquée atteigne un plateau. Le promoteur a-t-il une idée de la période où serait atteint ce plateau et du niveau de débit correspondant ?

1.2 L'étude bénéfices/coûts

Quels sont les principaux bénéfices et coûts des deux options étudiées ?

1.3 Faits saillants

Quelles sont les améliorations sur la route 132 que le MTQ entend réaliser avant, en attendant que le prolongement de l'autoroute 20 se réalise ? Quand ces améliorations seront-elles apportées ? À quel coût et pour quels bénéfices escomptés ?

3.1.9 Régime sédimentologique

Quelle est la nature du substrat du lit des cours d'eau ?

3.2.1 Composantes phytoécologiques

Quelle est la caractérisation de la végétation aquatique et riveraine ?

3.2.2 Composantes fauniques

L'étude devrait décrire la technique d'inventaire et ses limites.

Décrite comme espèce sportive, la truite arc-en-ciel est plutôt une espèce non indigène observée de façon exceptionnelle.

L'étude devrait mentionner l'éperlan arc-en-ciel, espèce sportive caractéristique de l'embouchure de la rivière Verte.

Le terme *lynx du Canada* devrait être utilisé au lieu du terme *loup-cervier*.

3.3.2.3 Espaces touristiques et récréatifs

Le terme *omble de fontaine* devrait être utilisé au lieu du terme *truite*.

4.4.1 Élaboration de variantes – Section BE Coteau des érables – route 293

Contrairement à ce qui est écrit, le tracé sud ne passe pas directement sur la prise d'eau de la Municipalité de l'Isle-Verte. Cette prise d'eau est constituée de drains localisés de part et d'autre de la rue Saint-Paul. Le tracé étudié pourrait possiblement toucher l'extrémité ouest des drains.

6.2.1.3 Faune aquatique et qualité des eaux

Quels sont les impacts sur la faune aquatique de la construction d'ouvrages pour la traversée de cours d'eau ?

6.3.2.1.3 Faune aquatique et qualité des eaux

La période de protection de la faune aquatique pour les rivières Trois-Pistoles et Verte est du 16 septembre au 30 mai.

Plan d'urgence

L'étude devrait comporter le plan régional d'urgence que le MTQ a déposé auprès du ministère de la Sécurité publique et indiquer comment ce plan s'applique au territoire couvert par le projet, notamment, en précisant les aspects suivants contenus dans la directive sectorielle (2000) du ministère de l'Environnement décrivant la nature, la portée et l'étendue des études d'impact pour les projets routiers :

- les informations pertinentes en cas d'urgence (coordonnées des personnes responsables, équipements disponibles, plans ou cartes des trajets à privilégier, etc.) ;
- la structure d'intervention en urgence et les modes de communication avec l'organisation de sécurité civile externe ;
- les actions à envisager en cas d'urgence (appels d'urgence, déviation de la circulation, signalisation, modalités d'évacuation, etc.) ;

- les moyens à prévoir pour alerter efficacement les personnes menacées par un sinistre, en concertation avec les organismes municipaux et gouvernementaux concernés (transmission de l'alerte aux pouvoirs publics et de l'information subséquente sur la situation) ;
- les modalités de mise à jour et de réévaluation des mesures d'urgence.

Le projet et l'agriculture

Bien que considérant l'étude d'impact bien documentée, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fait certaines recommandations, notamment :

- Le promoteur devra vérifier si les terres sollicitées au projet n'ont pas fait l'objet d'aménagements de drainage de surface ou de système souterrain. Le cas échéant, des mesures de restauration des systèmes de drainage devront être appliquées ;
- Les modalités d'acquisition de parcelles de lots pour fins de remembrement, et de rétrocession des biens excédentaires le cas échéant, devront favoriser la consolidation des activités agricoles à proximité, ceci afin de réduire les distances entre les bâtiments de ferme et les champs ;
- Il y a lieu d'envisager des mesures de protection (haies brise vent par exemple) pour contrer l'érosion éolienne des terres agricoles, constituées de loams sableux, de sables loameux et de terres organiques. Ces terres sont sensibles à l'érosion éolienne.

Volume «Annexes»

L'annexe 2 est intitulée Étude des options dans la table des matières du volume Annexes. Il s'agit en fait de l'annexe portant sur l'Étude de sécurité.

L'annexe 4 devrait mentionner le nom de M. Guy Verreault (MLCP) à la liste des personnes consultées.



Luc Valiquette
Chargé de projet